

# COMITÉ DE PILOTAGE

## SITE NATURA 2000 BRANDES DE LA PIERRE-LÀ

COMITE DE PILOTAGE  
JOUHET

24 JUIN 2025



Agir pour  
la biodiversité



# ORDRE DU JOUR

- Rappels des enjeux Natura 2000
- Bilan de l'animation de 2024-2025
- Vote de l'actualisation des fiches actions du DOCOB suite aux groupes de travail et discussion sur la priorisation des actions proposées à l'actualisation
- Les OLD et les enjeux de biodiversité (DDT)
- Bilan financier et perspectives 2026
- Visite terrain (optionnelle)



*Bryère à 4 angles © JCT*



## Rappels des enjeux Natura 2000 en France et sur le site des Brandes de la Pierre-là

En quelques chiffres, pour l'année 2024 :

- 29 298 sites en Europe
- 1 776 sites en France soit **13 %** du territoire terrestre (7 millions d'hectares) et **13 128** communes concernées
- 20 sites dans la Vienne soit 35 communes concernées (sur 281 au total)

**Le plus vaste réseau européen de sites naturels agissant pour :**

**Maintenir et améliorer l'état de conservation  
des espèces animales et des habitats naturels**



La directive Habitats adoptée par les États membres de l'Union européenne le 21 mai 1992 est à l'origine de la création de *Natura 2000* à la même date.

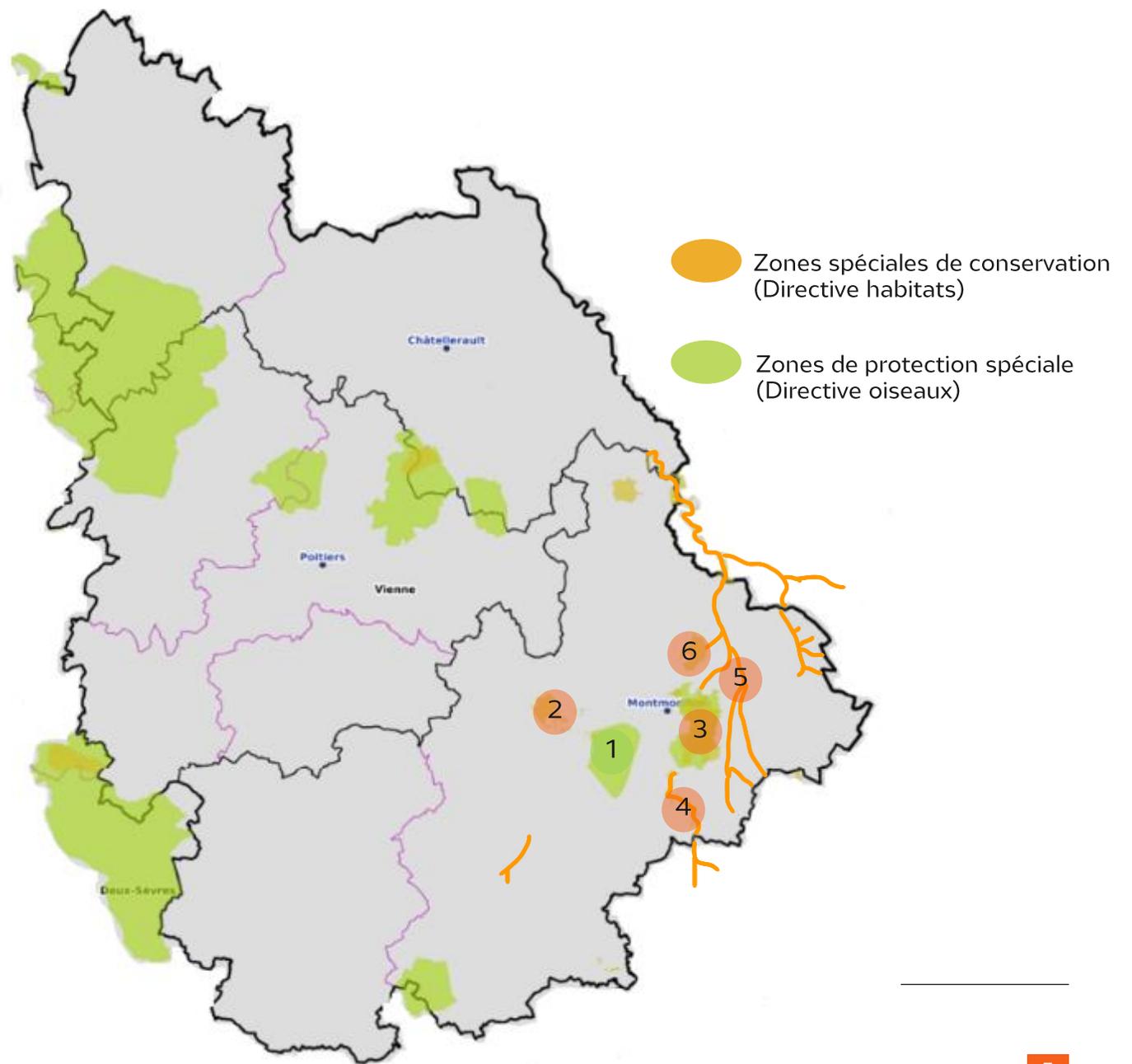
# Natura 2000 dans la Vienne

## En quelques chiffres

- 20 sites dans la Vienne soit 35 communes concernées (sur 281 au total)

sites Natura 2000 du secteur :

- 1 - Bois de l'Hospice, étang de Beaufour
- 2 - Forêt et Pelouses de Lussac
- 3 - Brandes de Montmorillon et Landes de Sainte-Marie
- 4 - Vallée de la Gartempe
- 5 - Vallée du Salleron
- 6 - Brandes de la Pierre-Là



## Une démarche

Concertée et basée sur le **volontariat**

Recherche le **maintien de l'équilibre** des **activités humaines** et de la **préservation des milieux naturels** sur le territoire.

## 3 outils contractuels basés sur le volontariat

Appui aux **modifications des pratiques**  
→ **Subvention** des coûts engendrés

Parcelles agricoles

**MAEC**

(Mesures Agro-  
Environnementales  
Climatiques)

Parcelles non agricoles

**Contrats  
Natura 2000**

**Valorisation de bonnes pratiques**  
n'engendrant pas de surcoût  
(engagement moral)

**Charte Natura 2000**

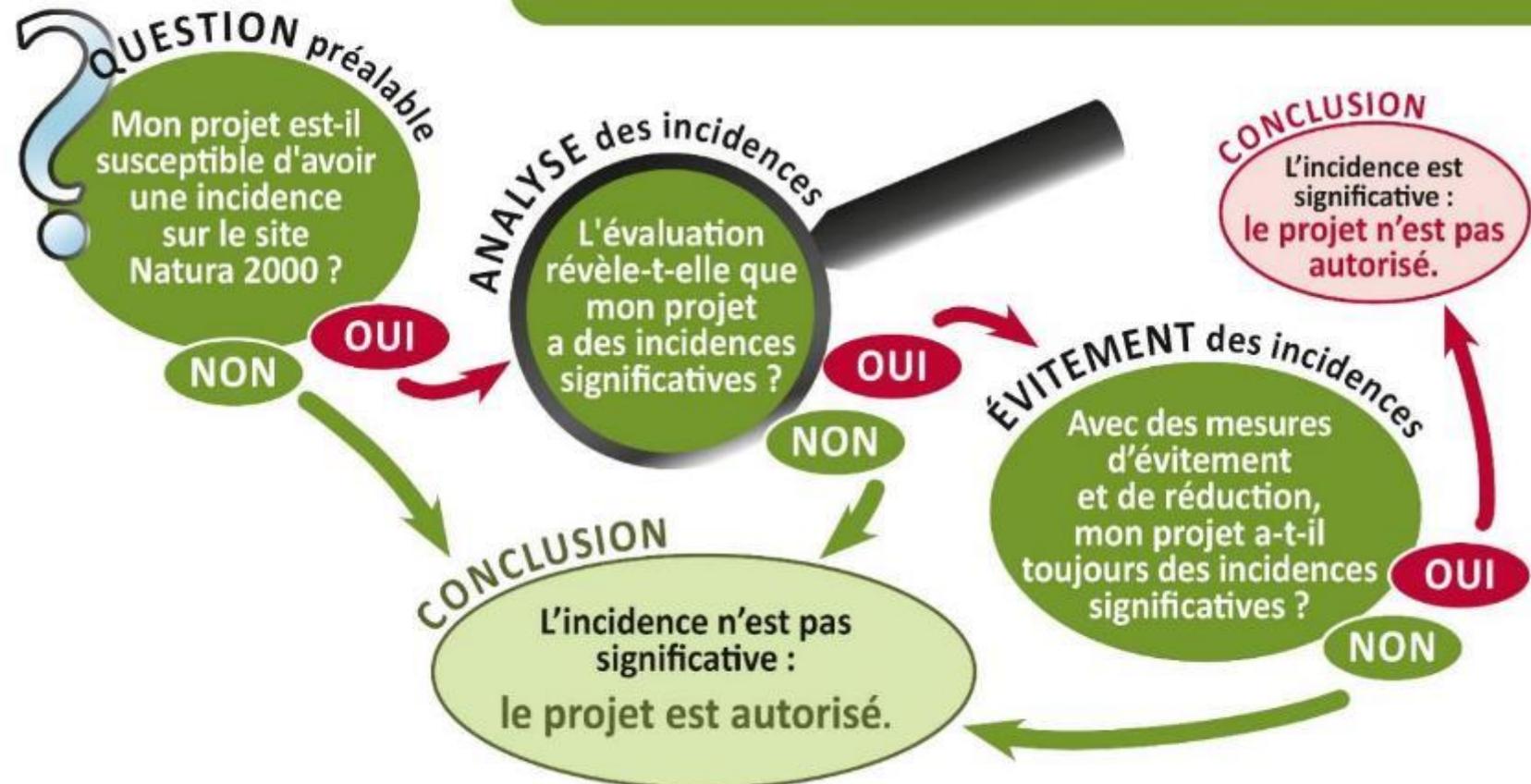
**Engagements sur 5 ans**

**Dans les 3 cas : possibilité d'exonérations fiscales  
(sur les parts communale et intercommunale de la TFNB)**

### L'évaluation d'incidences

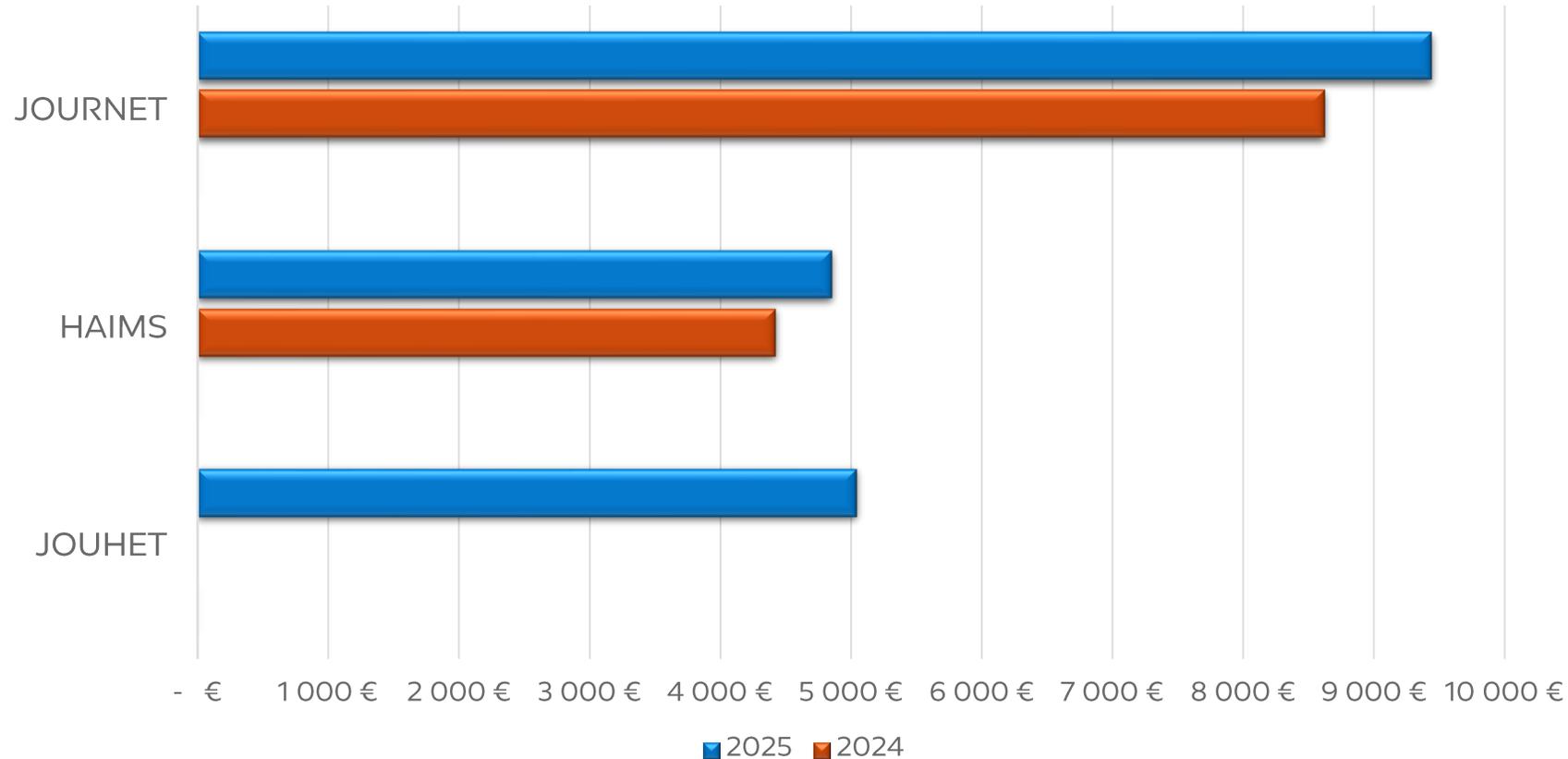
Les étapes:

\* Natura 2000 sur le site de la DDT [vienne.gouv.fr](http://vienne.gouv.fr) :  
Politiques publiques > Environnement, risques... > Biodiversité > Natura 2000



## Un soutien financier

**Dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales**  
article L.2335-27 du code général des collectivités territoriales :  
L'attribution est déterminée selon la population (pour un tiers) et  
la superficie couverte en aire protégée terrestre (pour deux tiers).



(et les années précédentes 0€)

## Un soutien financier

**Dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales** article L.2335-27 du code général des collectivités territoriales :

L'attribution est déterminée selon la population (pour un tiers) et la superficie couverte en aire protégée terrestre (pour deux tiers).

## Par exemple

### COMMUNE DE BREUIL-MAGNÉ (17)

La commune a restauré le coteau calcaire du Liron en y installant un parc de pâturage pour ovins et en effectuant des travaux importants d'ouverture et d'entretien des milieux.

La mise en valeur du site est prévue avec la refonte du sentier d'interprétation.



Idées d'actions :

Animations, parcours nature

Panneau explicatif

Action de préservation sur des parcelles communales

## Rôle de l'animatrice territoriale

Concertation territoriale, médiation

Conseils

Aide à la contractualisation : chartes, contrats, MAEC, conventions

Inflexion politiques de territoire : urbanisme, eau, agriculture, forêt, tourisme...

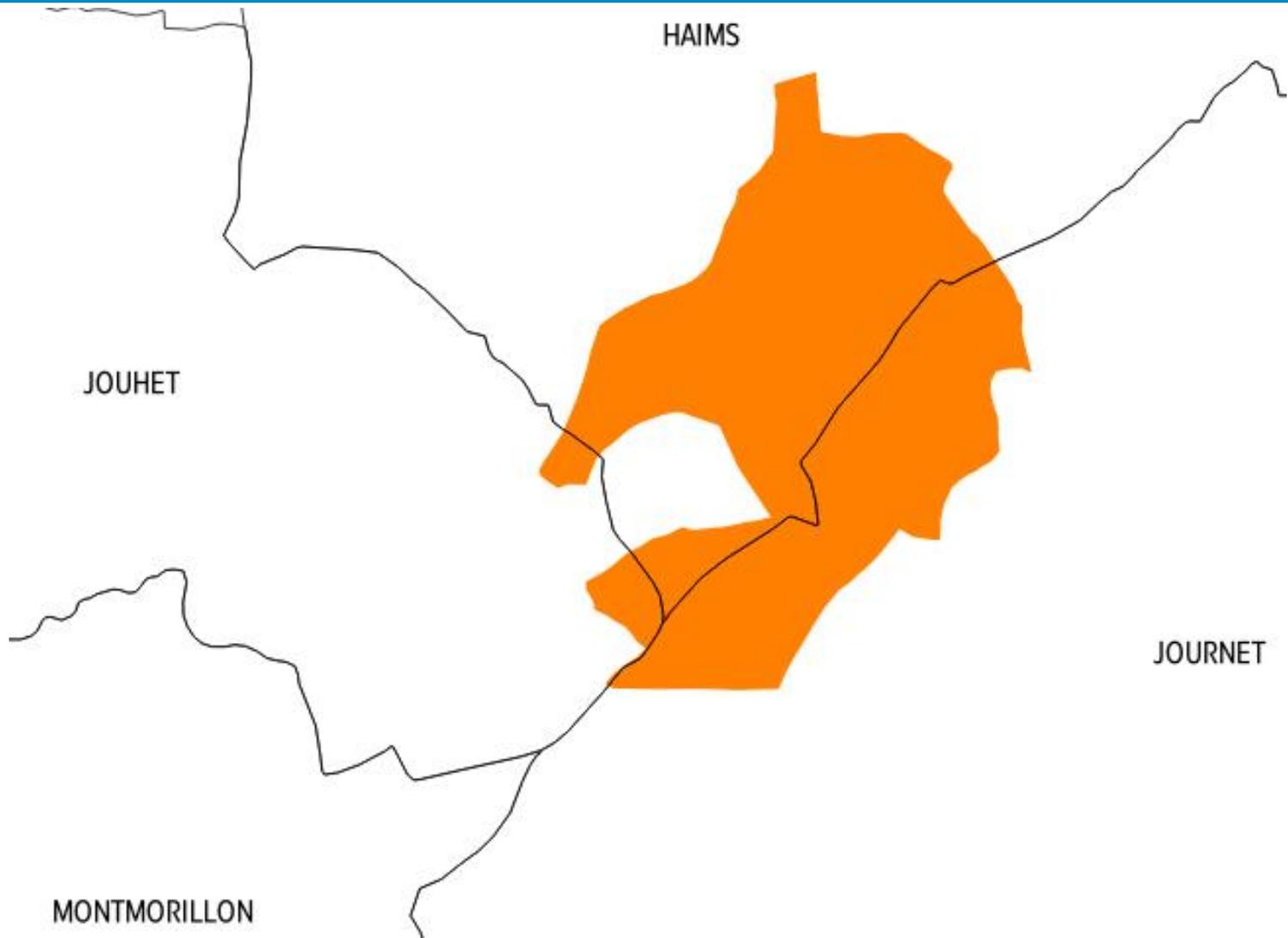
Sensibilisation

Communication, valorisation

Coordination diagnostics bio & socio-économique

Gestion du patrimoine naturel

# Le site Natura 2000 Brandes de la Pierre-là

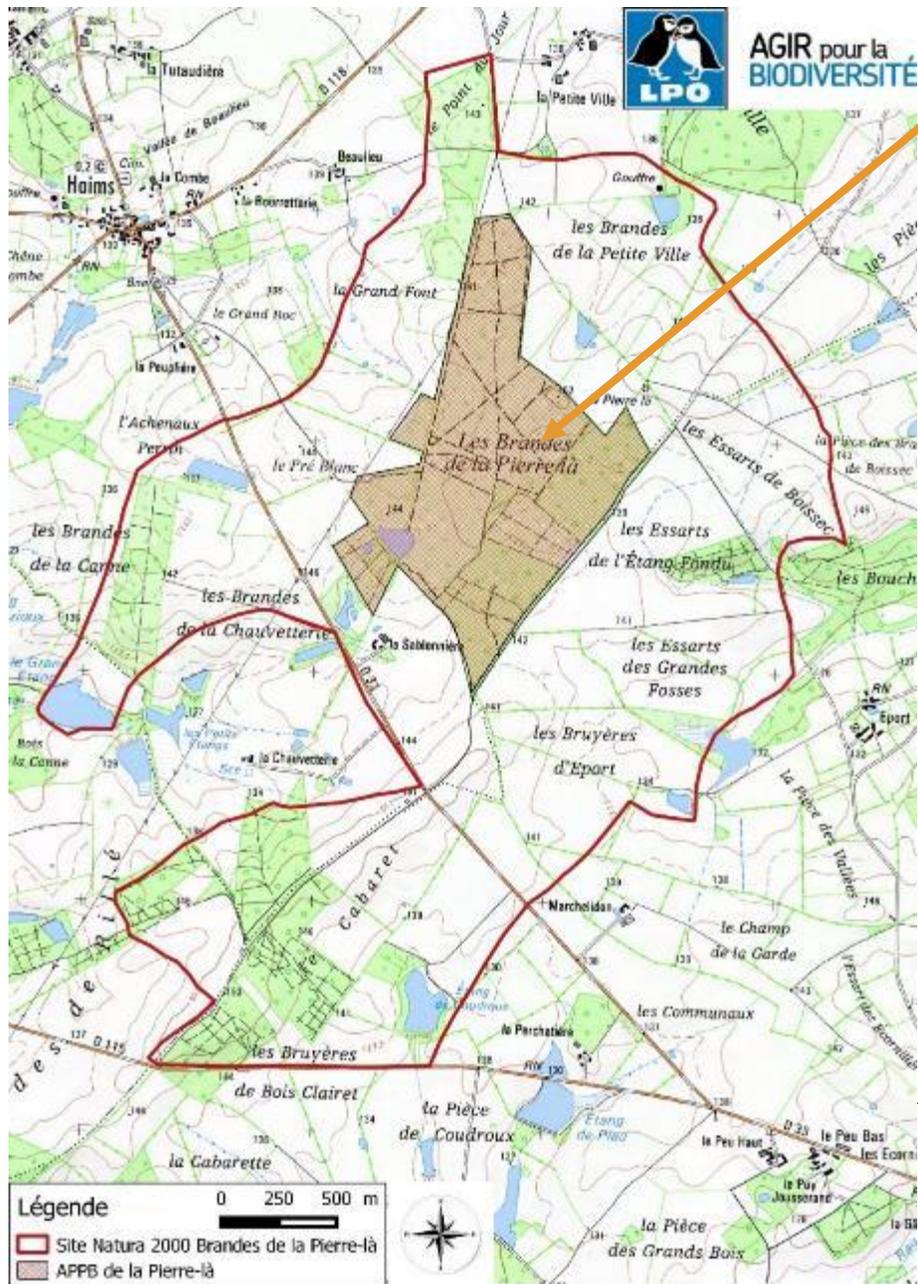


## CARTE D'IDENTITÉ

**Surface** : 800 hectares

**3 Communes** : Haims, Jouhet, Journet

**Désignation** : arrêté du 13 avril 2007

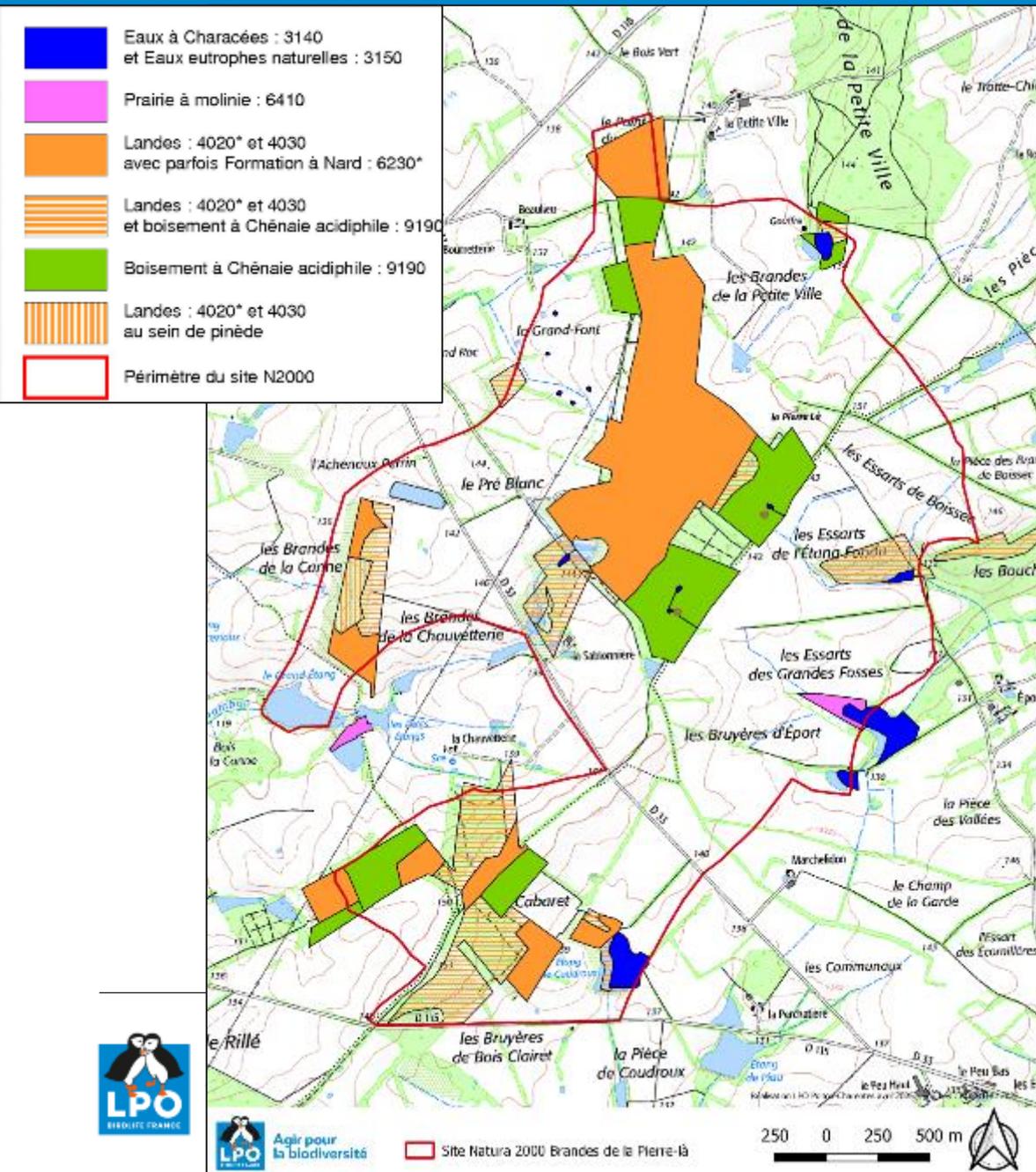


## APPB depuis 1991 118 ha

« En vue de prévenir la disparition de la station botanique de *Gladiolus illyricus*, et du site de nidification de la Fauvette pitchou, cantonnés sur le biotope défini à l'article 1, il est interdit :

- d'altérer le biotope : seuls sont autorisés les travaux de gestion et d'entretien du site n'ayant pas d'effets négatifs sur les espèces à protéger : coupe, girobroyage, écobuage, effectués hors des périodes de nidification des oiseaux soit du 15 mars au 15 août. Le défrichage, le boisement, l'usage de pesticides sont proscrits ;
- d'y abandonner, déposer, jeter, déverser ou rejeter des eaux usées, produits chimiques ou radioactifs, matériaux, résidus, ou détritus de quelque nature que ce soit ;
- de le parcourir avec des engins motorisés autres que ceux nécessaires à sa gestion ;
- d'y aménager des élevages de gros gibier dans des parcs clôturés à cet effet. »

# Le site Natura 2000 Brandes de la Pierre-là



Les inventaires de terrain réalisés en 2002 ont permis de repérer **7 habitats de l'Annexe 1** de la Directive Européenne « Habitat-Faune-Flore » (Tableau 2). Cette Annexe 1 liste les « types d'habitat naturel d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zone Spéciale de Conservation (ZSC) ». Parmi ces 7 habitats, **2 sont inscrits comme prioritaires**. Ce sont des habitats naturels en danger de disparition, présents sur le territoire de la Communauté européenne et pour la conservation desquels la Communauté porte une responsabilité particulière.

Grand type d'habitats	Intitulé	Code
Habitats d'eaux douces stagnantes	<b>Eaux oligo-mésotrophes à tapis immergés de Characées</b>	3140
	<b>Eaux eutrophes naturelles avec végétation du type <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i></b>	3150
Landes et fourrés tempérés	<b>Landes humides atlantiques méridionales à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i></b>	4020*
	<b>Landes sèches à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i></b>	4030
Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	<b>Formations herbeuses à Nard, riches en espèces, sur substrat siliceux</b>	6230*
	<b>Prairies à molinie (<i>Eu-molinion</i>)</b>	6410
Forêts de l'Europe tempérée	<b>Chênaies acidiphiles à <i>Quercus robur</i> des plaines sablonneuses</b>	9190

(\* habitat prioritaire)

## Landes humides, chênaies acidiphiles, eaux oligotrophes, prairies



Mare à Flûteau nageant



Murin de Bechstein



Chenaie acidiphile



Cistude d'Europe



Crapaud calamite



Landes



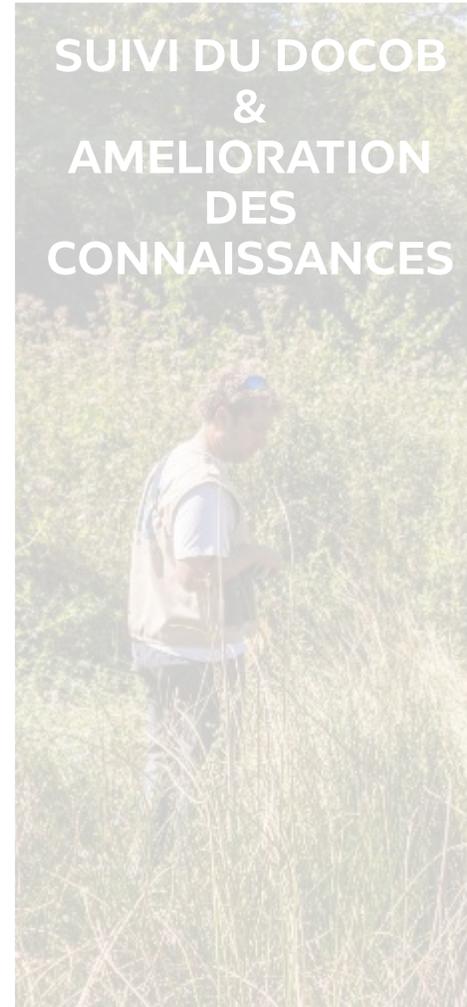
Etang



Triton crêté



# BILAN DE L'ANIMATION 2024-2025



## Animations scolaires et grand public

Intervention scolaire auprès des CP de l'école

André Rossignol à Montmorillon

6 mai et 15 mai 2025

- Temps en classe
  - Visite sur le terrain
- Bêtes des mares**

Animation Grand public

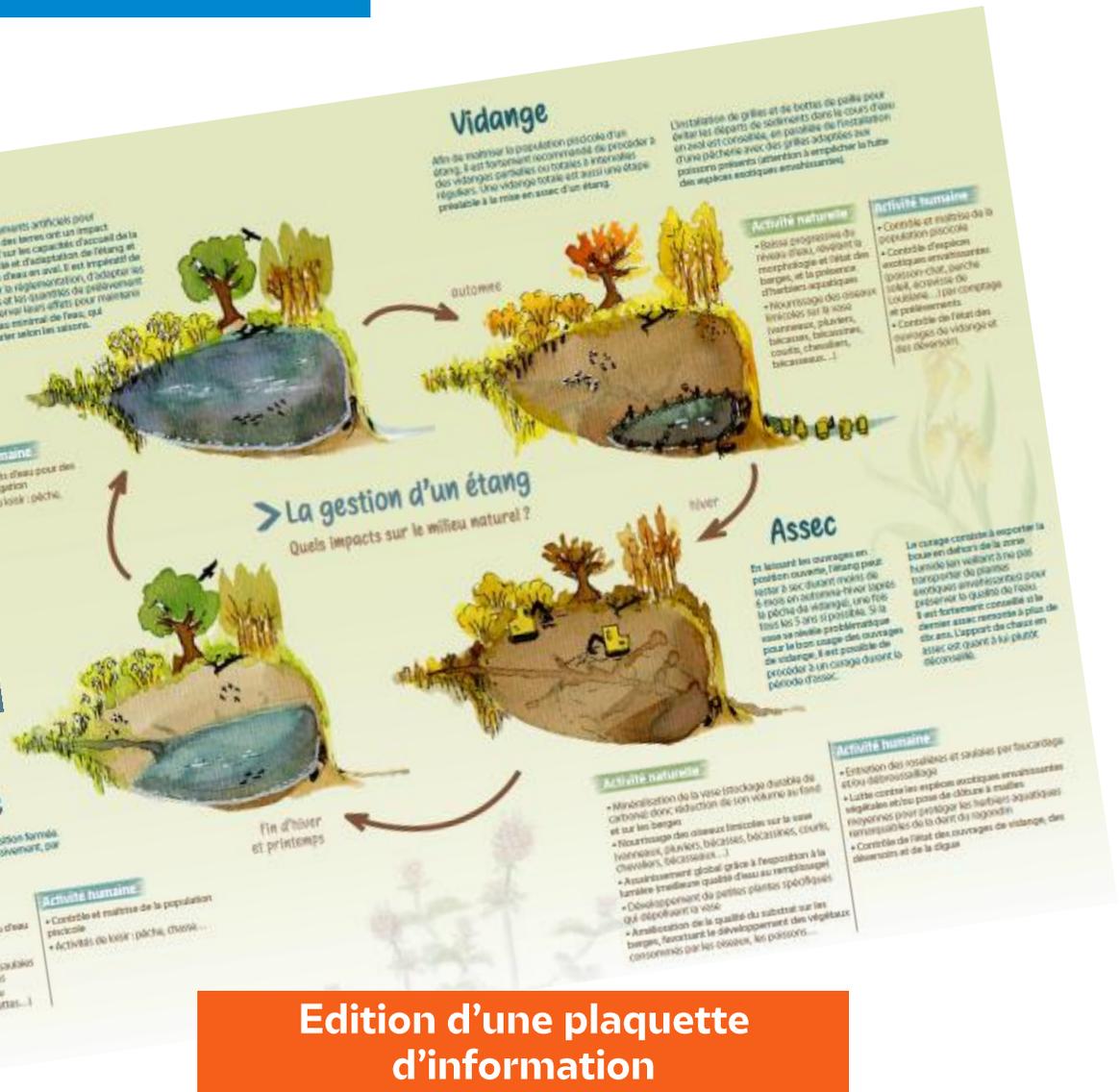
**20 participants**

Sortie crépusculaire à la découverte des

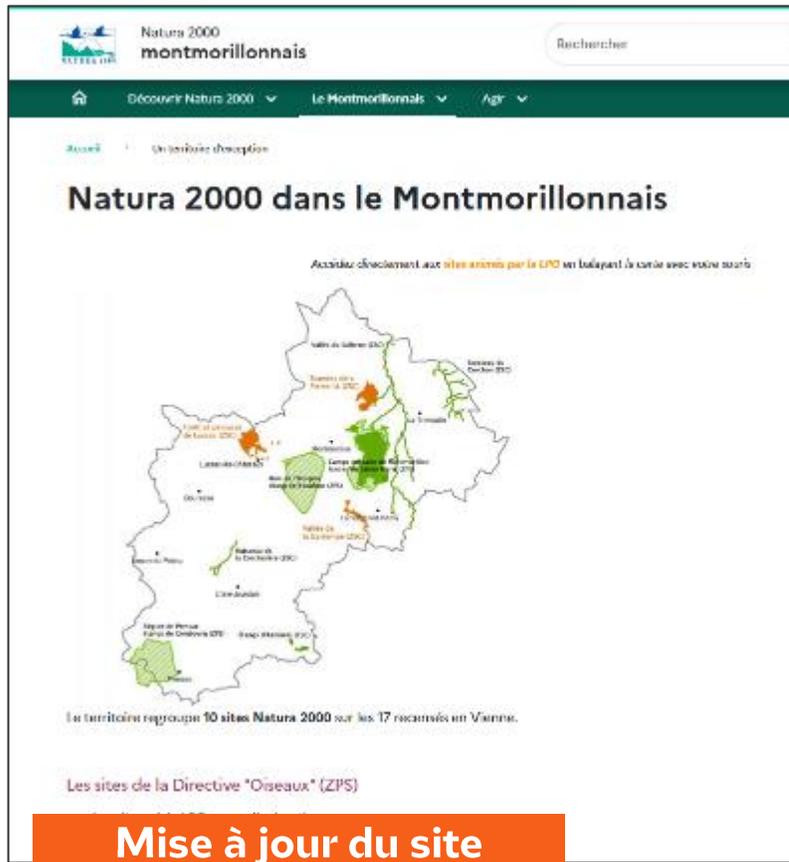
**habitants des mares** dans l'une des fermes du site Natura 2000  
Le 14 mars 2025

Une animation scolaire et grand public proposée chaque année dans le cadre de l'animation du site





Edition d'une plaquette d'information « Mon étang, un lieu vivant »



Mise à jour du site Internet (sortie nature, actus, etc)

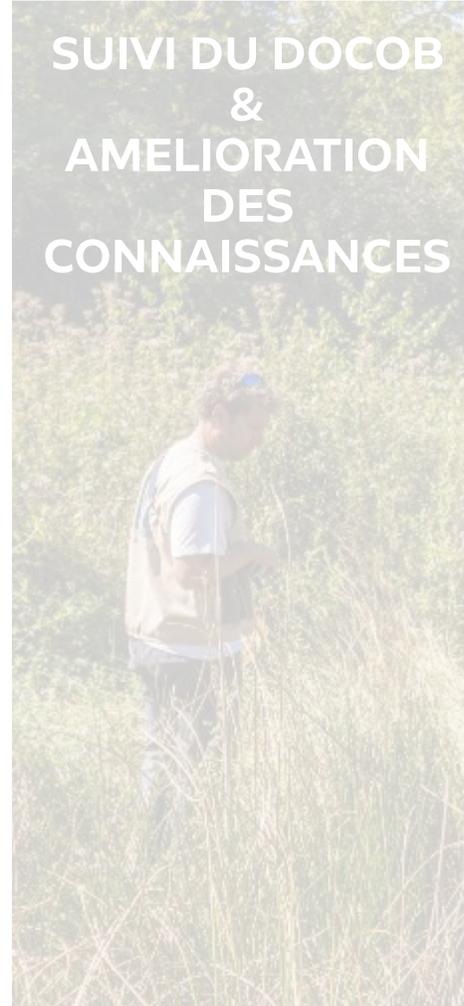
ANIMATION



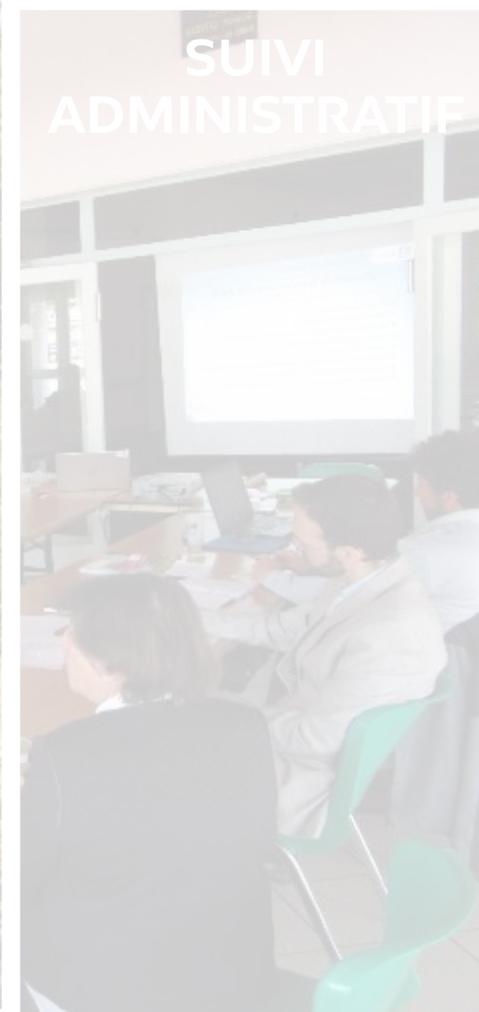
ASSISTANCE  
TECHNIQUE



SUIVI DU DOCOB  
&  
AMELIORATION  
DES  
CONNAISSANCES



SUIVI  
ADMINISTRATIF



## Contrats N2000



Direction Départementale  
des Territoires



### Transfert de compétence de l'Etat à la Région début 2023

**2023** : Appel à projets contrats Natura 2000 était incertain : volonté de l'animatrice de ne pas engager de particuliers ou structures dans des montants importants le temps de la transition

**2024** : Pas d'appel à projet contrats N2000

Reprise des contractualisations en **2025**

## Démarchage des propriétaires : pistes de contrats

**2024** : Rencontre avec la propriétaire de la **Grand-Font**, discussion sur les opportunités de restaurer des mares (Haims), besoins personnels de reporter en 2026

**2025** : Rencontre du propriétaire du parc de la **Pierre-Là** pour discussion sur l'opportunité de restaurer de nouvelles zones de landes ou exploitation par Guillet (Haims), à revoir avec Guillet en automne 2025

**2025** : Contact avec un nouveau propriétaire d'une parcelle de landes dégradées au **Point du Jour** (Haims) intéressé par contrat. A relancer

**2025** : Visite d'une parcelle de chênaie avec les propriétaires au lieu dit **La Chauvetterie** (Journet) pour une évaluation d'incidence sur coupe de bois dérogatoire, mesures de réductions et proposition de mise en place d'un contrat d'ilot de sénescence. A relancer.



## Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC)

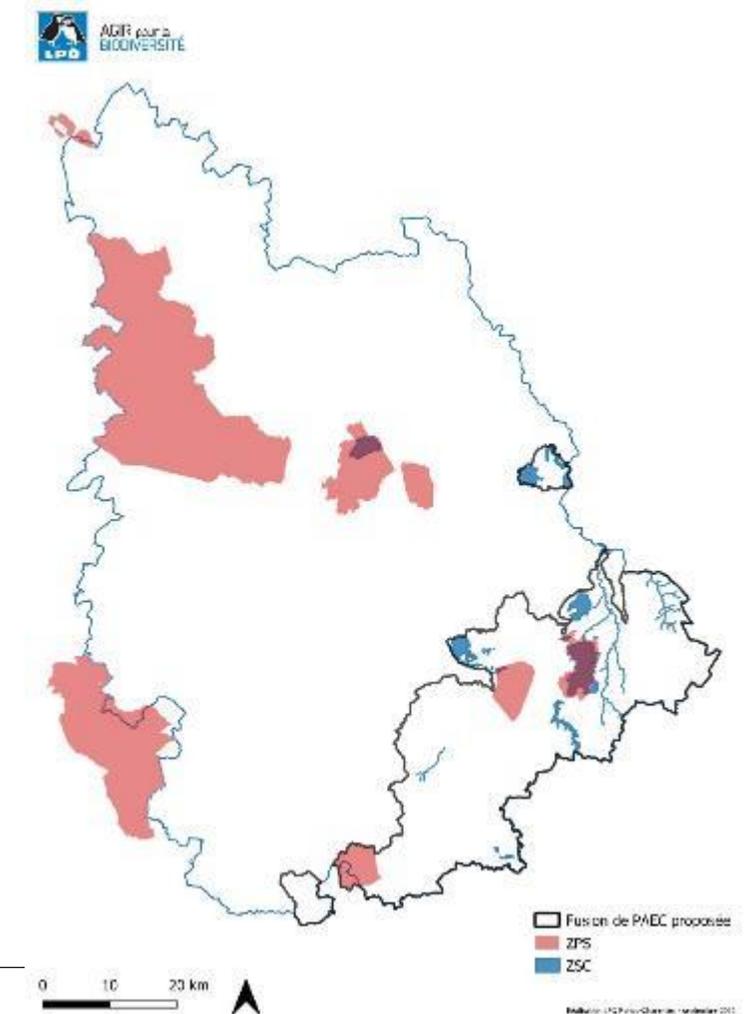
### PAEC « Bocage et vallées du Montmorillonnais »

**LPO Poitou-Charentes** : structure animatrice des MAEC

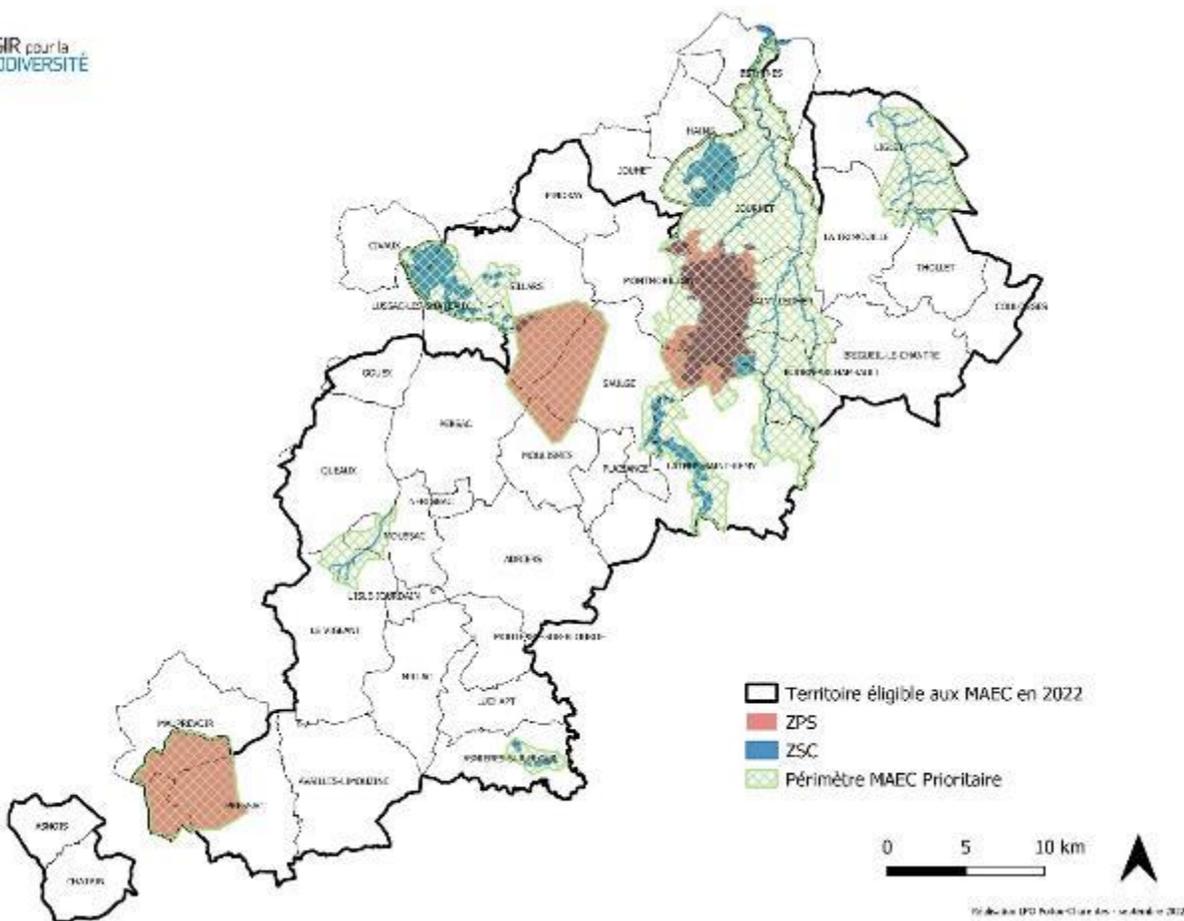
**Chambre d'agriculture de la Vienne** : structure opératrice des MAEC



- Réunions d'informations (Lycée agricole de Montmorillon) à destination des exploitants
- Démarchage des agriculteurs
- Rencontre avec l'agriculteur/identification des mesures adaptées
- Rédaction des diagnostics
- Formation des signataires

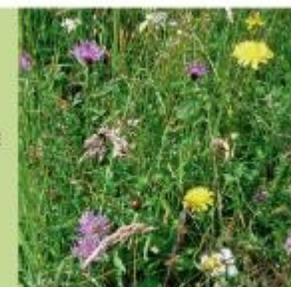


## Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC)



### Les mesures proposées en 2024

Nom de la MAEC	Code mesure	Cahier des charges succinct	Surfaces éligibles	Montants unitaires
Préservation des milieux humides	MHU1	Absence d'utilisation N, P et K Absence de produits phytosanitaires Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans Absence d'intervention mécanique entre le 1 <sup>er</sup> décembre et le 1 <sup>er</sup> mars afin d'éviter le tassement du sol	Prairies permanentes	150€ / ha
Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	MHU2	Absence d'utilisation N, P et K Absence de produits phytosanitaires Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans Respecter un taux de chargement minimal annuel moyen de 0.2 UGB/ha et maximal de 1.2 UGB/ha Respecter un taux de chargement maximal instantané de 1 UGB/ha entre le 1 <sup>er</sup> décembre et le 1 <sup>er</sup> mars afin d'éviter le tassement du sol	Prairies permanentes	201,25€ / ha
Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	CIFF	Implantation d'un mélange graminées-légumineuses au plus tard le 30 septembre de l'année d'engagement Absence d'utilisation N, P et K Absence de produits phytosanitaires Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans Interdiction d'intervenir par fauche, broyage ou pâturage entre le 1 <sup>er</sup> avril et le 31 juillet La bande / parcelle engagée demeure en prairie temporaire à l'issue de l'engagement	Terres arables, cultures pérennes, Prairie temporaire de moins de 2 ans	652,29€ / ha
Création de prairies	CPRA	Implantation d'un mélange graminées-légumineuses avant le 15 mai de l'année d'engagement Apport de fumier possible en fonction de l'enjeu identifié Absence de produits phytosanitaires Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans Pas de dates imposées dans la gestion mécanique ou du pâturage sur la parcelle La bande / parcelle engagée sera à déclarer en prairie permanente à l'issue de l'engagement	Prairies temporaires de moins de 2 ans semées avant le 15 mai 2024	357,90€ / ha



# Assistance technique

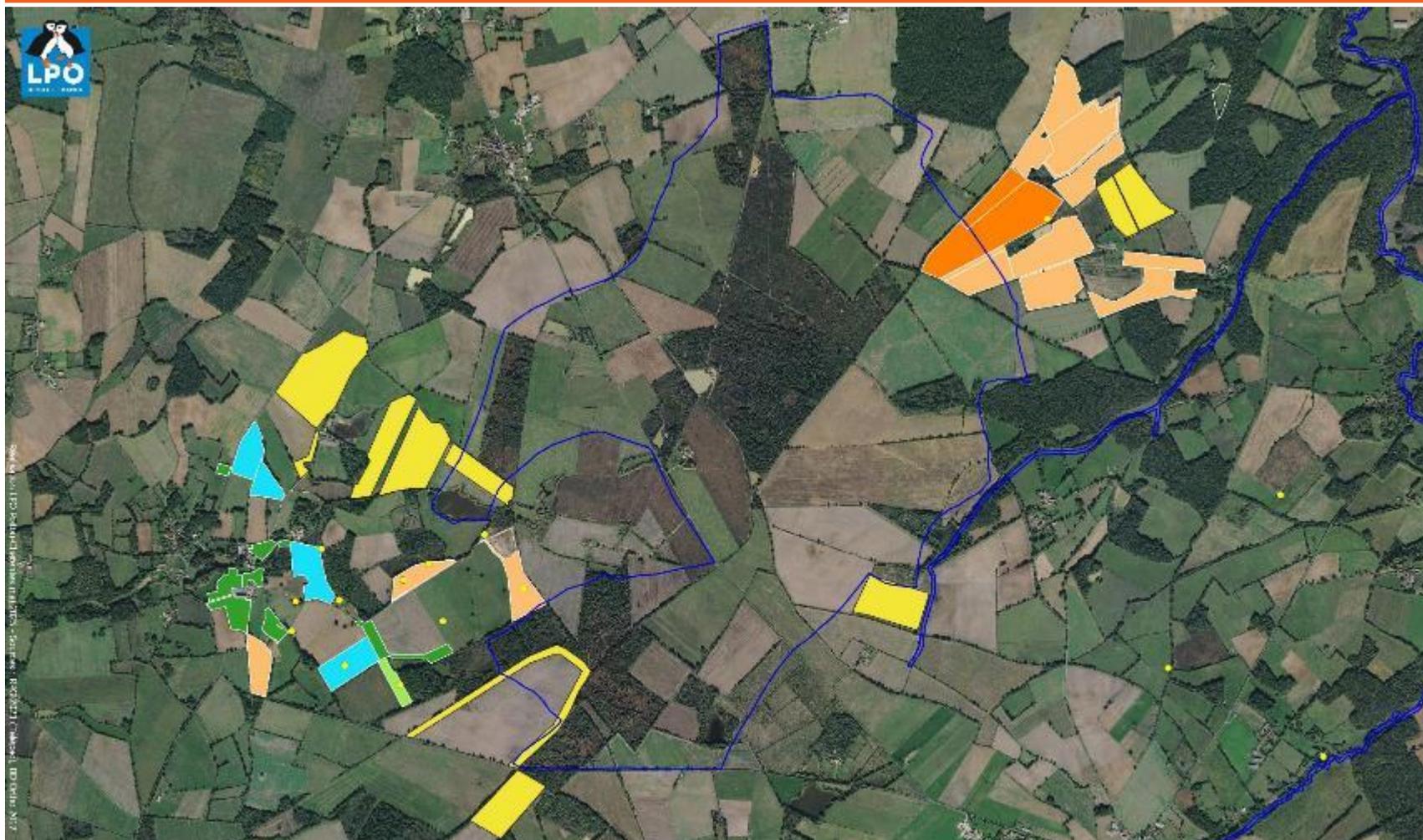


Nom de la MAEC	Code mesure	Cahier des charges succinct	Surfaces éligibles	Montants unitaires	
Protection des espèces niveau 1	ESP1	Mise en défens de 10% de la parcelle en fonction des enjeux identifiés lors de la visite terrain. Entretien de la mise en défens à l'automne. La mise en défens peut changer de place chaque année dans la parcelle en fonction de l'enjeu identifié Absence d'utilisation N, P et K sur la parcelle Absence de produits phytosanitaires sur la parcelle	Prairies temporaires et permanentes	81,95€ / ha	 Courlis cendré
Protection des espèces niveau 2	ESP2	Absence d'intervention dans la parcelle (pâturage, fauche et broyage) entre le 15 avril et le 20 juin Apport de fumier possible en fonction de l'enjeu identifié Absence de produits phytosanitaires sur la parcelle Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans	Prairies temporaires et permanentes	145,08€ / ha	 Cistude d'Europe
Protection des espèces niveau 3	ESP3	Absence d'intervention dans la parcelle (pâturage, fauche et broyage) entre le 15 avril et le 1 <sup>er</sup> juillet Apport de fumier possible en fonction de l'enjeu identifié Absence de produits phytosanitaires sur la parcelle Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans	Prairies temporaires et permanentes	199,57€ / ha	

Maintien de l'ouverture des milieux	OUV1	Plan de gestion à réaliser par la structure animatrice visant les espèces à éliminer (prunelliers, brachypode, aubépines, ronces etc.), le taux de recouvrement des ligneux à maintenir, la gestion des rejets, les périodes d'intervention. Renouvellement de la parcelle par travail simplifié interdit Absence d'utilisation N, P et K Absence de produits phytosanitaires	Prairies permanentes	152,50€ / ha	 Pelouse calcaire
Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	OUV2	Plan de gestion à faire réaliser par la structure animatrice visant les espèces à éliminer (prunelliers, brachypode, aubépines, ronces etc.), le taux de recouvrement des ligneux à maintenir, la gestion des rejets et du pâturage ou de la fauche, les périodes d'intervention. Renouvellement de la parcelle par travail simplifié interdit Chaque année, valoriser par pâturage au moins 50% de la parcelle Absence d'utilisation N, P et K Absence de produits phytosanitaires	Prairies permanentes	203,75€ / ha	

Entretien des ligneux	IAE1	Réalisation d'un plan de gestion fixant les modalités d'entretien des éléments engagés : outil, période d'intervention, maintien des arbres remarquables, etc. Le cadastre national impose un entretien réalisable <b>uniquement à la tronçonneuse</b>	Éléments ligneux	0,80€ / ml	 Trilon marbré mâle
Entretien des mares	IAE2	Réalisation d'un plan de gestion fixant les modalités d'entretien des éléments engagés : outil, type et période d'intervention, etc.	Mares	62€ / mare	

## Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC)



### Zonages réglementaires MAEC localisées engagées en 2023

□ ZSC Brandes de la Pierre-là

● MAEC ponctuelles

● Mares engagées

■ CPRA : création et vieillissement de prairies

■ ESP2 : absence d'intervention entre le 15.05 et le 20.06, absence d'intrants et de produits phyto

■ ESP3 : absence d'intervention entre le 15.05 et le 01.07, absence d'intrants et de produits phyto

■ MHU1 : préservation des milieux humides

■ MHU2 : préservation des milieux humides et gestion encadrée du pâturage

### MAEC 2021 (ancienne programmation PAC)

■ HEQ2 : Reconversion de cultures en prairies, implantation graminées-légumineuses  
Gestion de la prairie sans intrants ni produits phytosanitaires



Agir pour  
la biodiversité

0 500 1000 m



## Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC)

SAU sur le site : environ 672 ha

- ✓ **3 fermes engagées** au sein du périmètre Natura 2000
- ✓ Sur **36,75 ha** et **14 mares** en 2023

Pas de nouvelle parcelle engagée en 2024 et 2025 sur le site

### Rappel consommation enveloppe pour le PAEC NA\_MONT :

- 2024 : enveloppe de 250 000€, demande de 295 000€
- 2025 : enveloppe de 162 899€, demande de 197 559€ (animation MAEC non financée en 2025 !)
- 2026 ?



## Etude d'incidence Natura 2000

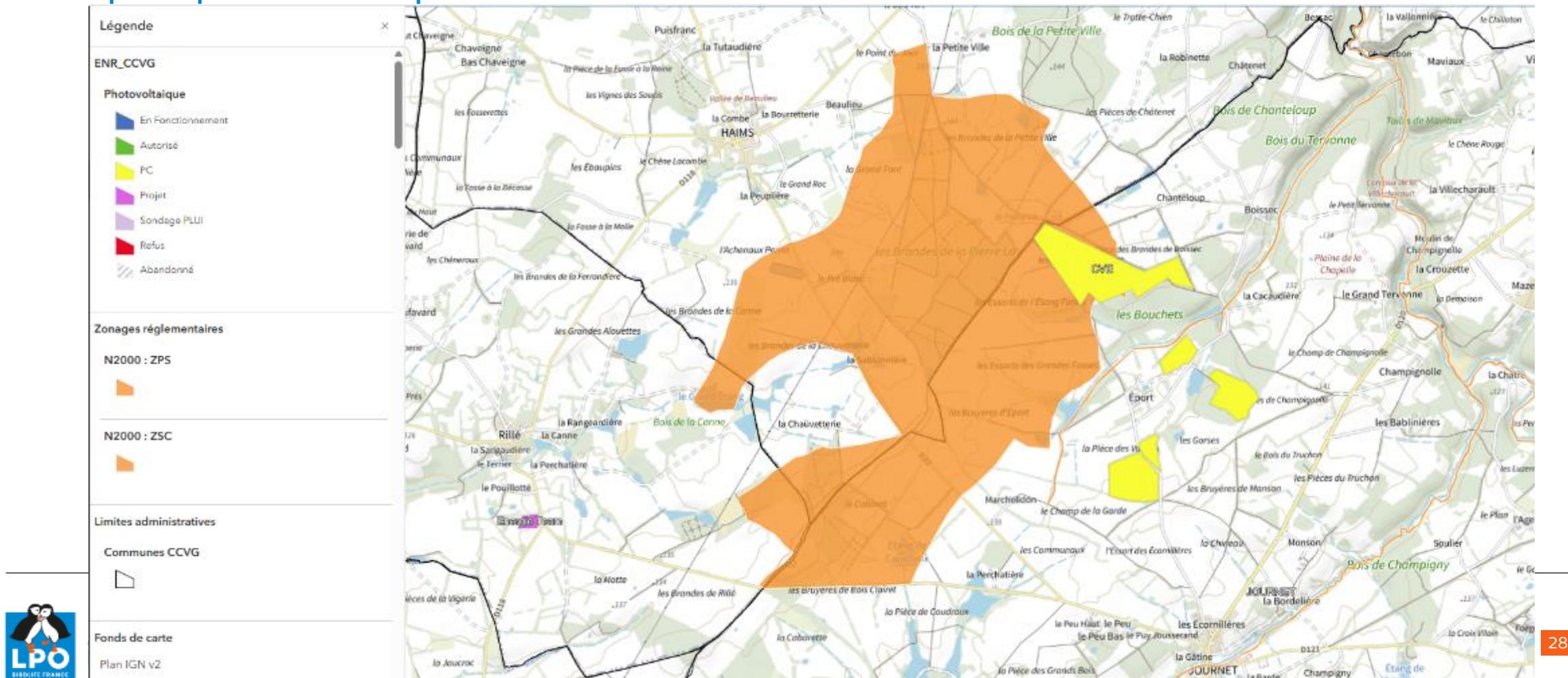
1 coupe de bois dérogatoire en chênaie acidiphile, coupe rase de taillis évitée.

contact...



## Etude d'incidence Natura 2000

1 parc photovoltaïque au sol en cours d'instruction sans démarche d'EIN ni contact...



## Autres projets – Autre assistance technique et partenariat

Communauté de  
communes Vienne et  
Gartempe



Révision des **Arrêtés de  
Protection de Biotope**

**Conseil auprès de  
Sylvamo (Comptoir  
des Bois de Brive)**  
Sur la gestion des  
chênaies

Animation foncière  
du **CEN**



**Formations MAEC** des  
agriculteurs sur la  
gestion des mares et  
des prairies

ANIMATION



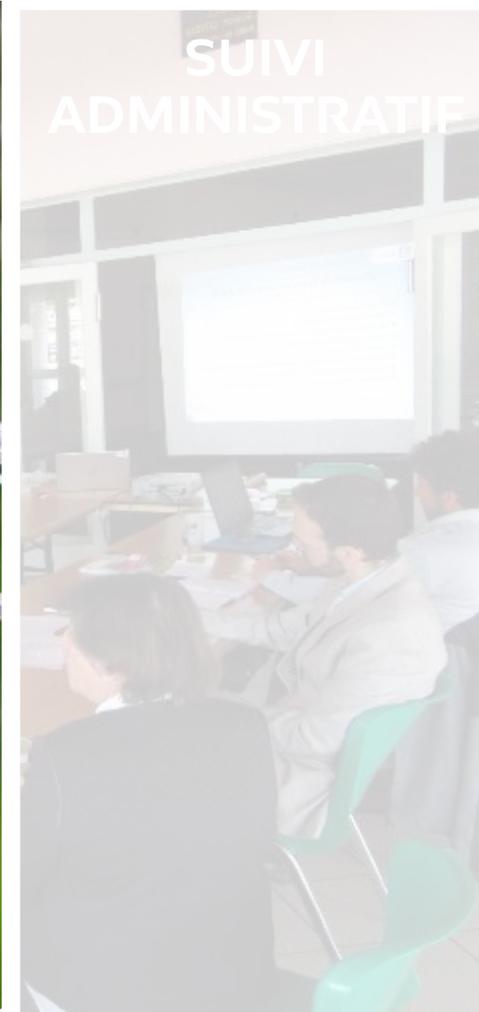
ASSISTANCE  
TECHNIQUE



SUIVI DU DOCOB  
&  
AMELIORATION  
DES  
CONNAISSANCES



SUIVI  
ADMINISTRATIF





Brandes de La Pierre-là – Site Natura 2000 n°56		Document d'Objectifs												
<p>Référence d'identification</p> <p><b>Fiche type (Titre général de l'action)</b></p> <p>Niveau de priorité de conservation</p>														
<p>Habitats et espèces concernées</p> <p>Ligne d'action → <i>rappel des lignes d'action</i></p>														
<p><b>Objectif « idéal » et général de l'action</b></p> <p>Traduction « technique » de l'objectif idéal Surface totale concernée : nombre d'hectare</p>														
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p> <p>➤ Objectif chiffré de contractualisation pour cette action</p> <p>➤ Description des opérations à mettre en œuvre pour mener l'action</p>	<p><b>Situation actuelle</b></p> <p>- État des lieux de l'habitat ou unité concernée par l'action (état de conservation, pratiques de gestion...)</p>													
<p>Calendrier de mise en œuvre :</p> <p>Projection indicative de mise en œuvre de l'action sur la période 2007-2012.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2007</th> <th>2008</th> <th>2009</th> <th>2010</th> <th>2011</th> <th>2012</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			2007	2008	2009	2010	2011	2012						
2007	2008	2009	2010	2011	2012									
<p><b>Cahier des charges</b></p> <p><b>Conditions de mobilisation</b></p> <p>Conditions générales d'accès à la contractualisation des mesures.</p> <p><b>Engagements de l'exploitant et/ou propriétaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Explicitation des éléments du cahier des charges du contrat</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Coût indicatif</th> <th>Financement</th> <th>Bénéficiaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Indication des aides correspondant au cahier des charges (référence 2006)</td> <td>Sources indicatives des financements</td> <td>Acteurs possibles du contrat</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Modalités de contrôle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Éléments devant servir aux contrôles administratifs</li> </ul> <p><b>Suivi et évaluation</b></p> <p>Éléments indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de l'action</p>			Coût indicatif	Financement	Bénéficiaire	Indication des aides correspondant au cahier des charges (référence 2006)	Sources indicatives des financements	Acteurs possibles du contrat						
Coût indicatif	Financement	Bénéficiaire												
Indication des aides correspondant au cahier des charges (référence 2006)	Sources indicatives des financements	Acteurs possibles du contrat												
<p>LPO Vienne</p> <p>43</p> <p>Mai 2007</p>														

**Fiche n° F3** **Amélioration de la structure et diversification des peuplements forestiers** **Priorité : 2**

**Orientations de conservation à long terme :**  
OCLT 3 : Améliorer la qualité écologique des habitats forestiers pour les espèces remarquables

**Objectifs de développement durable :**  
OCLT 3 - ODD 1 : Augmenter la part d'essences locales de feuillus dans les peuplements  
OCLT 3 - ODD4 : Améliorer la qualité des lisières extérieures et la transition avec les milieux périphériques

**Cadre de l'action :**

<p><b>Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien ou augmentation de la population avifaunistique remarquable inféodée aux milieux boisés.</li> <li>Favoriser le mélange d'essences locales dans les peuplements et limiter les espèces exogènes (notamment le Chêne rouge) dans le but de favoriser des sous-bois diversifiés</li> <li>Maintenir, à l'échelle du massif, une surface de boisements feuillus au moins équivalente à la surface actuelle</li> <li>Engager le développement d'un mélange d'essences en phase de renouvellement des peuplements (conservant de la végétation spontanée ou implantation de feuillus variés et locaux)</li> <li>Adapter la gestion sylvicole pour favoriser l'apparition et la conservation d'un sous-étage feuillu (en particulier dans les plantations résineuses) et diversifier les essences de la strate dominante</li> </ul> <p>L'objectif sur 5 ans est de contractualiser 10% des boisements éligibles concernés, soit environ 50 ha.</p>	<p><b>Espèces remarquables concernées</b></p> <p>Pic noir, Cigogne noire, Engoulevent d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc, Bondrée apivore, Milan noir, Alouette lulu</p> <p><b>Autres espèces concernées</b></p> <p>Autour des palombes</p> <p><b>Localisation</b></p> <p>Ensemble des peuplements de feuillus et de résineux du site</p> <p><b>Surface concernée</b></p> <p>Tous les boisements du site peuvent faire l'objet de cette mesure, soit une surface totale de 525 ha environ. Les boisements de feuillus représentent 272 hectares, ceux de conifères 81 hectares et les boisements mixtes 171 hectares. La surface à contractualiser correspond à 10% de l'ensemble des boisements du site, et 15% des boisements de conifères ou de feuillus.</p> <p><b>Planification</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année N</th> <th>Année N+1</th> <th>Année N+2</th> <th>Année N+3</th> <th>Année N+4</th> <th>Année N+...</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+...						
Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+...								

**JUSTIFICATION DE L'ACTION**

**DESCRIPTION DE L'ACTION**

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

**ACTEURS CONCERNÉS (contractants, adhérents, bénéficiaires)**

Propriétaires ou ayant droits.

**PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES**

Animateur du Docob, Administrations (DREAL Poitou Charentes...), CRPF, ONF, Syndicat des propriétaires forestiers, Chambres consulaires, structures professionnelles, associations naturalistes...

**COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT**

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

## L'ACTUALISATION DU DOCOB DONT LES FICHES ACTIONS :

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE :

« Une révision de DOCOB passe d'abord par une évaluation complète de ce document avant de le retravailler sur tous les points qui ont été pointés par l'évaluation. On peut aussi ainsi mettre à jour les objectifs. Pour une évaluation et une révision, nous partons sur plusieurs années de travail. A ce jour, le dispositif création et révision de DOCOB n'est pas ouvert à la région.

L'actualisation permet a un DOCOB fonctionnel d'être mis à jour. On peut rajouter des nouvelles espèces, mettre à jour les fiches actions, les chartes, etc. Mais on ne procède pas à une refonte complète du DOCOB. Quand nous souhaitons intégrer une modification, une fois qu'elle est rédigée, il faut proposer de l'adopter en COPIL. »

## Objectifs à long terme

LANDES	CHENAIE ACIDIPHILE	ETANGS ET MARES	PRAIRIES ET HAIES
Maintenir et augmenter les surfaces en landes hétérogènes	Préserver et améliorer l'état de conservation des chênaies	Gérer les habitats aquatiques et humides pour maintenir et améliorer le potentiel d'accueil pour la faune et la flore cible	Maintenir et améliorer le potentiel d'accueil de la biodiversité au sein des prairies bocagères

## Influences et pressions sur l'enjeu

LANDES	CHENAIE ACIDIPHILE	ETANGS ET MARES	PRAIRIES ET HAIES
1	Connaissance de l'habitat		
2	Mécanismes économiques agricoles défavorables		
3	Modification des conditions hydriques		
4	Abandon de l'entretien de ces habitats		
5	Obligations légales de débroussaillage induisant une pression de débroussaillage haute fréquence		
6	Densité de gibier		
7	Gestion des layons		
8	Perte de débouché pour la brande		
9	Augmentation du nombre de parcs photovoltaïques		
10	Préservation par la maîtrise foncière		
11	Politique de gestion forestière incompatible avec la présence des landes		

Ajoutés lors de l'atelier de travail

# Suivi du DOCOB : actualisation des fiches actions

Influences et pressions sur l'enjeu

Mesures de gestion



## LANDES

## CHENAIE ACIDIPHILE

## ETANGS ET MARES

## PRAIRIES ET HAIES

1	Connaissance de l'habitat	1	Diagnostic et cartographie de l'état de conservation des landes
2	Mécanismes économiques agricoles défavorables	2	Valorisation de l'élevage extensif
3	Modification des conditions hydriques	3	Sensibilisation des exploitants à la préservation des ZH et création de bandes enherbées et de haies
4	Abandon de l'entretien de ces habitats	4	Inclure les landes du site dans un cycle de gestion en préservant l'hétérogénéité des âges et des tailles des parcelles
5	Obligations légales de débroussaillage induisant une pression de débroussaillage haute fréquence	5	Intégrer les enjeux biodiversité dans les politiques publiques de gestion des risques incendies
6	Densité de gibier	6	Engagement des propriétaires et gestionnaires cynégétiques dans la préservation des landes
7	Gestion des layons	7	Entretien des pare-feux et layons par fauche ou broyage avec export
8	Perte de débouché pour la brande	8	Prévoir des temps d'échange avec les entreprises de la filière locale d'exploitation de la brande pour valoriser l'activité
9	Augmentation du nombre de parcs photovoltaïques	9	Information auprès des porteurs de projets et des services instructeurs de projets agri-voltaïques
10	Préservation par la maîtrise foncière	10	Conservation par acquisition des entités prioritaires
11	Politique de gestion forestière incompatible avec la présence des landes	11	Conservation d'habitats associés à la forêt

## Influences et pressions sur l'enjeu

LANDES	<b>CHENAIE ACIDIPHILE</b>	ETANGS ET MARES	PRAIRIES ET HAIES
	1	Politiques forestières parfois contradictoires avec enjeux	
	2	Coupes à blanc, plantations, absence de vieux bois	
	3	Modification de l'hydrologie par utilisation de matériel d'exploitation	
	4	Dépérissement dû au réchauffement climatique	

Influences et pressions sur l'enjeu

Mesures de gestion



LANDES

**CHENAIE  
ACIDIPHILE**

ETANGS ET  
MARES

PRAIRIES ET  
HAIES

1	Politiques forestières parfois contradictoires avec enjeux
2	Coupes à blanc, plantations, absence de vieux bois
3	Modification de l'hydrologie par utilisation de matériel d'exploitation
4	Dépérissement dû au réchauffement climatique
5	Obligations légales de débroussaillage induisant une pression de débroussaillage haute fréquence

1	Accompagner les propriétaires forestiers pour la prise en compte des enjeux du site dans la gestion de leur parcellaire
2	Encourager le traitement forestier irrégulier, développer les ilots de sénescence ou vieillissement d'essences locales pouvant aller jusqu'à la libre évolution du milieu
3	Identifier et préserver les zones humides à long terme
4	Accompagner les politiques vers une gestion sylvicole d'avenir
5	Intégrer les enjeux biodiversité dans les politiques publiques de gestion des risques incendies

## Influences et pressions sur l'enjeu

LANDES	CHENAIE ACIDIPHILE	<b>ETANGS ET MARES</b>	PRAIRIES ET HAIES
		1 Mécanismes économiques agricoles défavorables	
		2 Abandon des prairies humides et des mares agricoles	
		3 Utilisation des produits phytosanitaires	
		4 Succession végétale des berges d'étangs et des mares vers la saulaie	
		5 Préservation par la maîtrise foncière	
		6 Gestion des étangs (surpop piscicole, intrants, empierrement, niveau d'eau mal gérés)	
		7 Dégradation de l'état de conservation à cause des espèces exotiques envahissantes	

Influences et pressions sur l'enjeu

Mesures de gestion

LANDES		CHENAIE ACIDIPHILE	ETANGS ET MARES	PRAIRIES ET HAIES
1	Mécanismes économiques agricoles défavorables		1	Valorisation de l'élevage extensif et lien avec les services de l'Etat dans l'application de la réglementation et les politiques publiques sur l'eau
2	Abandon des prairies humides et des mares agricoles		2	Restaurer les prairies humides et les habitats humides et aquatiques ; MAEC + ?
3	Utilisation des produits phytosanitaires		3	MAEC + ?
4	Succession végétale des berges d'étangs et des mares vers la saulaie		4	Entretien et restaurer les mares, roselières et saulaies, prairies humides en bordure d'étangs
5	Préservation par la maîtrise foncière		5	Conservation par acquisition des entités prioritaires
6	Gestion des étangs (surpop piscicole, intrants, empierrement, niveau d'eau mal gérés)		6	Identifier le contexte socio-économique de la pratique de pisciculture et sensibiliser les propriétaires aux enjeux et aux actions possibles dans la gestion de leur point d'eau
7	Dégradation de l'état de conservation à cause des espèces exotiques envahissantes		7	Veiller sur l'impact ; préserver les herbiers aquatiques par des exclus ; mettre en place une gestion piscicole adaptée pour favoriser les prédateurs des écrevisses (Brochet, Carpe, Perche, etc.)

## Influences et pressions sur l'enjeu

LANDES	CHENAIE ACIDIPHILE	ETANGS ET MARES	<b>PRAIRIES ET HAIES</b>
		Mécanismes économiques agricoles défavorables	1
		Disparition des prairies au profit des cultures et des prairies temporaires	2
		Augmentation du nombre de parcs photovoltaïques	3
		Destruction et gestion inadaptée des corridors tels que les haies	4
		Maitrise foncière	5

Influences et pressions sur l'enjeu



Mesures de gestion

LANDES		CHENAIE ACIDIPHILE	ETANGS ET MARES	PRAIRIES ET HAIES
1	Mécanismes économiques agricoles défavorables		1	Valorisation de l'élevage extensif
2	Disparition des prairies au profit des cultures et des prairies temporaires		2	Conversion de terres arables en prairies
3	Augmentation du nombre de parcs photovoltaïques		3	Information des porteurs de projets et lien avec les services de l'état
4	Destruction et gestion inadaptée des corridors tels que les haies		4	Participer à la dynamique de valorisation et développement des plantations de haies (accompagner, former, valoriser les programmes de gestion et de plantation)
5	Maitrise foncière		5	Conservation par acquisition des entités prioritaires





# LES OLD ET LES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ

ANIMATION



ASSISTANCE  
TECHNIQUE



SUIVI DU DOCOB  
&  
AMELIORATION  
DES  
CONNAISSANCES



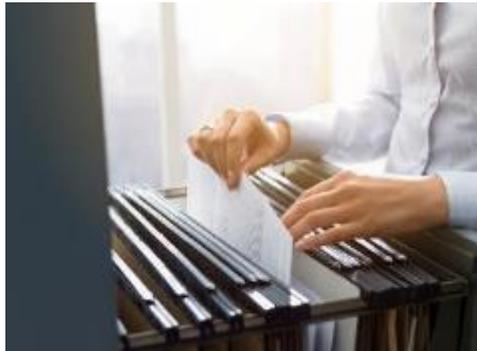
SUIVI  
ADMINISTRATIF &  
FINANCIER



## Mise en œuvre du DOCOB



**COPIL**



**Suivi administratif**



**Tableau de bord de mise en œuvre des actions**



**Réunions / échanges avec la Région et l'État**



**Veille sur les activités socio-économiques**

## Bilan financier de l'année 2024-2025 :

		Animation	Assistance technique	Suivi du site et du DOCOB	Assistance administrative et bilans annuels	TOTAL
Tranche Optionnelle 1 (28/07/2024-28/07/2025)	Réalisation	10,5 j	12 j	7,5 j	4,5 j	34,5 j
	Montant dédié (temps d'animation + actions)	5 250 €	6 000 €	3 750 €	2 250 €	17 250 €
						17 250 € TTC

→ Financement à 100% par : Région + Europe

- **Suivi de la repousse de la lande** chez les propriétaires engagés en contrats
- Démarcher les propriétaires pour déposer des **contrats** en 2026, refaire le lien avec les propriétaires d'**étangs** en leur transmettant la **plaquette** « Mon étang en bon état »
- Renouvellement des Chartes Natura 2000 + auprès des communes et du CEN
- Edition et diffusion d'un Infosite et d'articles dans les bulletins municipaux
- **Animations scolaires et grand public** en lien avec les communes du site
- Refaire le lien avec les élèves du lycée agricole de Montmorillon sur un **chantier école entretien des mares de la Grand Font**
- **Mise à jour du DOCOB**
- **En réflexion : dépôt d'un suivi Cistude dans le cadre AAP Suivis Natura 2000 ?**





**Merci** à tous les acteurs, partenaires, propriétaires,... participant à la démarche Natura 2000 et s'engageant pour la préservation du site Brandes de la Pierre-là

**Célia Florczyk**

**Animatrice Natura 2000** - [celia.florczyk@lpo.fr](mailto:celia.florczyk@lpo.fr) - 06 35 15 29 20



**Agir pour  
la biodiversité**



Cofinancé par l'Union européenne



**RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine**